

AICA des Moulins



L'**AICA** des Moulins a vu le jour le 18/09/1979. Son siège social est situé à la Mairie de Saiguède, elle est constituée en union par les communes de Saiguède et de Bonrepos /Au. Son rôle est de favoriser une chasse populaire, assurer une bonne gestion cynégétique, favoriser le développement du gibier, et d'accueillir les chasseurs. Elle est basée sur le modèle de la loi du 1 juillet 1901, elle est l'exemple même de la démocratie associative. L'assemblée générale est seule souveraine, elle comprend tous les membres chasseurs et les propriétaires non chasseurs adhérents volontaires.

Un conseil d'administration est responsable de sa gestion; son bureau est renouvelé tous les deux ans.

L'**AICA** est obligatoirement régie par:

des statuts

un règlement intérieur

un règlement de la chasse

À l'échelle de la commune l'**AICA** exerce ces responsabilités et son activité **en concertation avec tous les acteurs locaux et l'ensemble des usagers de la nature: Agriculteurs, Forestiers, Randonneurs.**

L'**AICA** fonctionne sous l'autorité du Préfet: pour être applicable ses décisions sont soumises à l'approbation préalable du Préfet. En cas de mauvais fonctionnement le Préfet peut à tout moment prendre des sanctions graves.

Adhérente à la fédération des chasseurs de son département, elle contribue à la définition et à la mise en place de sa politique cynégétique.